

# Recueil des actes administratifs

 n° 601

**2 septembre 2026**

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2026-314 du 28 août 2026 fixant le calendrier des épreuves d'admission à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats organisé par La Rochelle Université au titre de la session 2026

Arrêté n° 2026-315 du 28 août 2026 portant nomination des enseignants-chercheurs et enseignants en langue étrangère du jury d'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats organisé par La Rochelle Université au titre de la session 2026



**Arrêté n° 2026-314 du 28 août 2026 fixant le  
calendrier des épreuves d'admission à l'examen d'accès  
au centre régional de formation  
professionnelle d'avocats organisé par  
La Rochelle Université au titre  
de la session 2026**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,  
Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques,  
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat,  
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle d'avocats,  
Vu l'arrêté du 15 mai 2025 modifié portant désignation des centres d'examen pour les épreuves d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Au titre de la session 2026, les épreuves d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, organisées par La Rochelle Université, auront lieu selon le calendrier suivant :

|                                |                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exposé-Discussion (Grand Oral) | <b>Lundi 13 novembre 2026</b><br><br>La Rochelle Université<br>Faculté de Droit et de Sciences politiques<br>45 rue François de Vaux de Foletier<br>17024 La Rochelle   |
| Oraux de langues               | <b>Mercredi 5 novembre 2026</b><br><br>La Rochelle Université<br>Faculté de Droit et de Sciences politiques<br>45 rue François de Vaux de Foletier<br>17024 La Rochelle |

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 août 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-315 du 28 août 2026 portant  
nomination des enseignants-chercheurs et enseignants  
en langue étrangère du jury d'examen d'accès au  
centre régional de formation professionnelle d'avocats  
organisé par La Rochelle Université au titre de la  
session 2026**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,  
Vu la loi n° 71-1130 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques,  
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment ses articles 51 à 53,  
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle d'avocats,  
Vu l'arrêté du 15 mai 2025 modifié portant désignation des centres d'examen pour les épreuves d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats,  
Vu les décisions de désignation conjointe par le premier président de la cour d'appel de Poitiers et le Procureur de la république de Poitiers,  
Vu les décisions de désignation par le président de la cour administrative d'appel de Bordeaux après proposition du président du tribunal administratif de Poitiers,  
Vu les décisions de désignation des bâtonniers des ordres du ressort de la cour d'appel de Poitiers,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Sont nommés en qualité de membres du jury de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats organisé par La Rochelle Université au titre de la session 2026 :

I- Au titre du 1° de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 (enseignants-chercheurs chargés d'un enseignement juridique) :

- > Linda Arcelin, professeure des universités en droit privé et sciences criminelles, présidente titulaire,
- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, présidente suppléante
- > Stéphane Pinon, maître de conférences en droit public, titulaire
- > Caroline Asfar, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, suppléante

II- Au titre du 4° de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 (enseignants en langues étrangères) :

- > Nathalie Crenault, professeure certifiée en anglais, titulaire,
- > Cécile Naude-Grangié, professeure certifiée en anglais, suppléante.

**Article 2**

La composition globale du jury d'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats organisé par La Rochelle Université au titre de la session 2026, prise en application de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 susvisé figure en annexe du présent arrêté.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 août 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Annexe

**Composition du jury de l'examen d'accès au centre régional  
de formation professionnelle d'avocats organisé par La Rochelle Université au titre  
de la session 2026**

| <b>Au titre du 1° de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991<br/>(enseignants-chercheurs chargés d'un enseignement juridique)</b>                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Titulaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Linda Arcelin, professeure des universités en droit privé et sciences criminelles, présidente</li> <li>&gt; Stéphane Pinon, maître de conférences en droit public</li> </ul>                                                    | <b>Suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Marie-Sophie Bondon, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, présidente suppléante</li> <li>&gt; Caroline Asfar, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles</li> </ul>                                                  |
| <b>Au titre du 2° de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991<br/>(magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif)</b>                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Titulaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Philippe Cristille, Vice-président du Tribunal administratif de Poitiers</li> <li>&gt; Céline Semeriva, vice-présidente du Tribunal judiciaire de La Rochelle</li> </ul>                                                        | <b>Suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Anthony Duplan, premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Bordeaux</li> <li>&gt; Sophie Roubeix, vice-présidente au Tribunal judiciaire de La Rochelle</li> </ul>                                                                                  |
| <b>Au titre du 3° de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991<br/>(avocats)</b>                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Titulaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Claude Rigoreau, avocat au barreau de la Rochelle-Rochefort</li> <li>&gt; Vincent Heberdeau, avocat au barreau de Saintes, ancien bâtonnier</li> <li>&gt; Anne-Laure Blouin, avocat au barreau de Niort et Parthenay</li> </ul> | <b>Suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Philippe-Henri Lafont, avocat au barreau de Saintes, ancien bâtonnier</li> <li>&gt; Geoffroy De Baynast, avocat et bâtonnier au barreau des Sables-d'Olonne,</li> <li>&gt; David Bodin, avocat au barreau de La Rochelle-Rochefort, ancien bâtonnier</li> </ul> |
| <b>Au titre du 4° de l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991<br/>(enseignants en langues étrangères)</b>                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Titulaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nathalie Crenault, professeure certifiée en anglais</li> </ul>                                                                                                                                                                   | <b>Suppléante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Cécile Naude-Grangié, professeure certifiée en anglais</li> </ul>                                                                                                                                                                                               |